

4A Luxury Properties Group

**Société civile
au capital de 1 200 euros
Siège social : 26 Boulevard Victor Hugo
06000 NICE
931 003 651 RCS NICE**

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 22 JUILLET 2026

L'an 2026

Le 22 juillet

A 15h00

Les associés de la Société 4A Luxury Properties Group :

- Monsieur Alexandre DE BIASIO, titulaire de 400 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Mohamed Amine DEMBRI, titulaire de 400 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Alim KHADIMI, titulaire de 200 parts sociales en pleine propriété
- Madame Amel NACERI, titulaire de 200 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Ont pris les décisions suivantes

ORDRE DU JOUR

- Autorisation d'apport des titres de Monsieur Alexandre DE BIASIO
- Questions diverses.

PREMIERE DECISION

L'unanimité des associés autorise Monsieur Alexandre DE BIASIO, gérant, à apporter les 400 parts sociales qu'il détient dans la société à la société NEXUM CAPITAL (anciennement NICE RENTING).

Et agréé expressément la société 4A Luxury Properties Group en qualité de nouvel associé.

DEUXIEME DECISION

Comme conséquence de l'adoption de la décision précédente et sous la condition suspensive de l'apport autorisé, les associés décident que l'article 7 des statuts sera de plein droit remplacé par les dispositions ci-après :

« *ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL*

Le capital social est fixé à mille deux cents euros (1 200 euros).

Il est divisé en 1 200 parts de 1 euro chacune, lesquelles sont attribuées comme suit :

A Monsieur Alim KHADIMI

Deux cents parts sociales en pleine propriété, n° 1 à 200 inclus, ci 200 parts

A Madame Amel NACERI

Deux cents parts sociales en pleine propriété, n° 201 à 400, ci 200 parts

A Monsieur Mohamend Amine DEMBRI

Quatre cents parts sociales en pleine propriété, n° 401 à 800 ci 400 parts,

A la société NEXUM CAPITAL

Quatre cents parts sociales en pleine propriété, n° 801 à 1200 ci 400 parts »

Le reste de l'article reste inchangé.

TROISIEME DECISION

A cet effet, les associés confèrent tous pouvoirs à Monsieur Alexandre DE BIASIO, gérant, pour signer tous actes, recevoir toutes sommes et en donner quittance, consentir toutes garanties éventuelles et généralement faire le nécessaire

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Alexandre DE BIASIO

Mohamed Amine DEMBRI

Alim KHADIMI

Amel NACERI